

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—
3^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1870

LES
ATELIERS MONÉTAIRES

DE LA

FAMILLE DES TRIVULZIO,

comtes de Misocco, seigneurs de Rheinwald et de Sarica, marquis de Vigorano, princes de la vallée
de Misocino et de Relegno impériale, etc.

LETTRE A M. R. CHALON,

Président de la Société royale de numismatique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le vif plaisir que j'ai éprouvé en trouvant, dans un livre fort rare et peu connu hors de l'Italie, de nouveaux renseignements de la plus haute importance pour la numismatique en général et particulièrement intéressants pour l'ouvrage que j'ai entrepris de publier, en allemand, sur les monnaies des Grisons, ainsi que le désir de faire connaître à un nouveau cercle d'amateurs le résultat de quelques-unes de mes recherches sur ce sujet, contenues tant dans l'ouvrage même, dont deux livraisons ont déjà paru, que dans plusieurs articles imprimés dans différents journaux numismatiques, m'ont suggéré l'idée d'écrire pour votre

Revue une notice sur les ateliers monétaires de la famille des *Trivulzio* (1). Ce nouveau travail contient une confirmation de quelques détails publiés dans le journal numismatique de Berlin (2), mais en même temps il renferme un grand nombre de faits qui m'étaient inconnus alors et qui, si je ne me trompe, sont encore ignorés d'un grand nombre de collectionneurs. Ils pourront en faire leur profit dans le classement de mainte pièce attribuée faussement à un atelier monétaire imaginaire qui n'a jamais existé à *Vigevano* (Vigère); les pièces portant le nom de ce marquisat italien ayant été frappées au château de *Misocco*, dans le canton actuel des *Grisons* en Suisse.

Veillez parcourir mon modeste essai et si vous trouvez qu'il soit digne de figurer dans votre excellent journal, je vous serai très-reconnaissant de l'honneur que vous me ferez en le publiant sous vos auspices.

LES ATELIERS MONÉTAIRES

DE LA FAMILLE DES TRIVULZIO.

Vers la fin du xv^e siècle, un riche milanais, l'illustre *Jean-Jacques Trivulzio*, qui, après s'être distingué comme

(1) Je n'ignore pas qu'une foule de noms italiens sont ordinairement francisés par les auteurs français qui s'en servent, mais ne voyant pas la nécessité de faire ces mutilations, j'ai conservé à dessein l'orthographe italienne, par exemple, *Trivulzio* et *Vigevano*, au lieu de *Trivulce* et de *Vigère*.

(2) *Die angeblichen Muenzen von Missoco im Wellenbeim'schen*. Catalog. Berliner Blätter für Münz- Siegel- u. Wapenkunde, 41, 42 (IV, 2, 3).

capitaine du duc de Milan, continua sa brillante carrière militaire sous Ferdinand I, roi de Naples et sous trois rois de France, Charles VIII, Louis XII et François I, et qui, enfin, en 1499, fut même élevé à la dignité de *maréchal de France* et de *marquis de Vigevano*, avait acheté vers l'année 1482, pour la somme de 10,000 florins, la vallée de *Misolino* (*Vallis Mesauca*) avec le château de *Misocco* (*Mesaucum*) à un comte de *Sacco*, en allemand : *Sax zu Masax*.

Les préliminaires du contrat de vente furent faits avec le comte *Henri de Sacco*. Après quelques retards, l'achat se conclut définitivement avec le comte *Jean-Pierre de Sacco*, comte de *Belmont* dans les Grisons, surnommé par ses contemporains *le Prodiges*, vraisemblablement fils d'Henri et petit-fils du célèbre comte de *Sacco*, dont l'histoire conserve le nom comme un des fondateurs de la *Ligue Grise*.

Telle fut l'origine de l'influence de la famille des *Trivulzio* sur l'histoire de l'antique et valeureuse république des Grisons dans la Rétie supérieure (1). Un simple contrat de vente pour une somme qui suffirait à peine pour acquérir une petite maison élégante dans une de nos grandes villes modernes.

Cependant quelques points litigieux s'étant élevés entre l'acquéreur et le vendeur, et les habitants de la contrée en étant venus aux voies de faits, *Jean-Jacques Trivulzio*,

(1) En rejetant la lettre *h* qui est entièrement inutile et absolument fautive d'après l'étymologie la plus ancienne des mots *RAETIA* et *CVRIA*, je ne fais que me conformer à l'usage suivi par les savants qui ont publié des documents relatifs aux Grisons.

alors occupé à faire la guerre aux *Rossi* de Parme et aux *Vénitiens*, pour le duc de Milan, s'adressa à ce dernier en lui demandant son appui. Le duc envoya dans la vallée de Misoleino *Renée Trivulzio*, frère de *Jean-Jacques*, avec des troupes armées. Le pape Sixte IV adressa aux habitants un bref, daté du 4 août 1485, leur enjoignant de laisser à *Jean-Jacques Trivulzio* la libre possession de son château de Misocco. En 1495, le nouveau comte de Misocco augmenta encore son influence dans les Grisons en achetant du comte *George de Werdenberg* des droits seigneuriaux sur les vallées de *Rheinwald (Vallis Rheni)* et de *Stussavien (Stussavia)* (1).

La tranquillité étant rétablie, *Jean-Jacques* songea dès lors à obtenir une faveur que les empereurs d'Allemagne accordaient avec assez de libéralité, c'est-à-dire le droit de frapper monnaie dans sa nouvelle seigneurie, privilège ambitionné par les plus petits barons de l'époque, qui réussissaient à s'établir sur un territoire d'une certaine étendue et dont les revenus étaient assez considérables pour leur permettre de s'adonner à un luxe qui devenait pour les plus heureux une spéculation commerciale lucrative et une source de nouvelles richesses, mais qui accélérerait aussi souvent la ruine des moins fortunés et surtout de ceux qui s'obstinaient à exploiter des veines d'or et d'argent

(1) VANOTTI, *Geschichte der Grafen von MONTFORT und von WERDENBERG*, p. 354. ZSCHOKKE, I, p. 167. D'après une note manuscrite du maréchal, de 1518, publiée dans le volume supplémentaire de l'ouvrage de C. ROSMINI, il paraît que les revenus de *Misocho, Stusavia* et *Valdarno* se montaient alors à 1,000 ducats.

improductives qu'ils avaient eu le malheur de trouver dans quelque coin de leurs domaines.

Les ouvrages historiques de *Jean de Müller*, de *Zschokke* et de *Vanotti* m'ont fourni quelques-uns des détails qui précèdent, mais la source la plus riche est l'excellente biographie du grand-maréchal, écrite par le chevalier *Carlo de' Rosmini* (1). Cet ouvrage est enrichi d'un supplément écrit par le docteur *Pietro Mazzucchelli* sur les ateliers monétaires de la famille des *Trivulzio* et sur les monnaies et les médailles conservées dans le *Musée Trivulziano*.

On trouve, à la vérité, des détails biographiques et historiques sur J.-J. Trivulzio dans une foule d'ouvrages contemporains et postérieurs, mais il y en a fort peu qui soient exempts des plus grandes erreurs. Pour n'en citer rapidement que quelques-unes, nous lisons, par exemple, dans les *Vies des hommes illustres*, par *Thevet*, que le roi Charles VIII nomma J.-J. Trivulzio gouverneur de Milan en 1495. Le *Nouveau dictionnaire historique*, par *L.-M. Chaudon* et *F.-B. Delandine*, imprimé à Lyon en 1804, nous dit que *Trivulce n'avoit point été marié*. Un autre ouvrage, publié à Paris en 1808, prétend que *Trivulce naquit à Florence en 1456*. Imhoff enfin nous apprend que *la première femme de Jean-Jacques fut stérile*.

D'après ce qui précède nous pensons que quelques renseignements exacts seront bien accueillis de nos lecteurs.

(1) *Dell'istoria intorno alle militari imprese e alla vita di Gian-Jacopo Trivulzio detto il Magno ec. libri XV ec. Milano 1815.*

Jean-Jacques fils du *Magnifico Antonio Trivulzio* et de *Francesca Visconti*, naquit à Milan, vers l'an 1441. Il épousa en premières noces *Marguerite Coleona*, alors âgée de douze ans et qui mourut en 1483. La seconde femme de *Jean-Jacques Trivulzio* fut la comtesse *Béatrice d'Avalos*, qu'il épousa à Naples en 1487, et qui lui apporta une dot de 10,000 ducats, somme alors assez considérable. Il n'eut qu'un fils légitime de son premier lit, *Jean-Nicolas, comte de Misocco*, qui naquit en 1479. Le 8 juillet 1495, à la bataille de *Fornovo*, connue dans l'histoire de France sous le nom de bataille de *Val di Taro*, n'ayant alors que seize ans, le jeune héros sauva le roi Charles VIII des mains du duc de Mantoue. Le roi voulut savoir le nom de ce valeureux jouvenceau et le créa chevalier sur le champ de bataille avec toutes les cérémonies d'usage. En 1499, J.-J. Trivulzio confia la garde du château de Milan à son jeune fils *Jean-Nicolas*, qui épousa *Paule Gonzaga*, vers l'année 1504, et mourut à Turin, au mois de juillet 1512, âgé d'environ trente-trois ans.

Outre ce fils, le maréchal eut huit enfants illégitimes qu'il aimait et qu'il fit élever avec soin, cinq filles et trois fils, dont l'un nommé *Ambroise* fut évêque de Bobbio.

Après que J.-J. Trivulzio, en 1499, eut conquis en peu de jours toute la Lombardie pour Louis XII, le roi, en partie à titre de reconnaissance et en partie comme dédommagement, à la place du butin qui, selon un ancien usage, revenait de droit au général en chef, et qui était évalué à 150,000 écus, le nomma *maréchal de France* et l'investit du marquisat de *Vigevano* (*Vigère*) qui lui faisait un revenu

de dix mille ducats d'or ⁽¹⁾. Ce n'est par conséquent que postérieurement à 1499 que furent frappées toutes les monnaies et les médailles sur lesquelles il porte le titre de *marquis de Vigevano*, tandis que celles qu'il émit pour la vallée de Misocino ne portent que le titre de *comte*.

Pour se faire une idée de la valeur relative de l'argent vers la fin du xv^e siècle, on lira avec intérêt les détails suivants. Cinquante bouches mangeaient à la table du maréchal. La dépense était évaluée à huit livres par mois pour chaque personne. Les écuries contenaient cent chevaux, y compris ceux de *M^{me} la maréchale* et du *comte de Misocco*. L'entretien de ces chevaux coûtait 600 livres par mois, ou 7,200 livres par an ⁽²⁾, c'est-à-dire moins que n'en coûte de nos jours l'entretien d'une voiture à deux chevaux.

Les ateliers monétaires des *Trivulzio* sont au nombre de quatre : *Misocco*, *Roveredo*, *Musso* et *Retegno*. Mais avant d'entrer dans les détails relatifs à chacun d'eux, il importe de démontrer que, contrairement à l'opinion généralement répandue et appuyée par des noms fort respectables dans la science numismatique, il n'y a jamais eu d'atelier monétaire à *Vigevano* (Vigère).

Suivons donc notre docte abbé *don Pietro Mazzucchelli* dans ses preuves et ses conclusions irréfutables, qui possèdent tout le charme de la nouveauté pour le grand nombre de ceux qui n'ont pas encore consulté son traité

(1) ROSMINI, I, p. 332.

(2) Id., p. 664.

numismatique, digne à tous les égards d'être porté à la connaissance des amateurs de la science pour enrichir leur répertoire.

Muratori, le premier investigateur italien scientifique de la numismatique du moyen âge, mentionne un atelier monétaire établi à Vigevano. L'autorité de ce savant entraîna ses successeurs et surtout *Argelati*, *Carli*, *Gradenigo*, *Zanetti* et même l'auteur des mémoires de la ville de Vigevano, *P.-G. Biffignandi Buccella*, en 1810, et leur fit croire à l'existence de cet atelier monétaire imaginaire.

Antérieurement à *Muratori*, *Egidio Sacchetti* avait parlé d'un atelier monétaire de Vigevano, sans cependant appuyer son opinion d'une preuve quelconque. Les archives de la famille de Trivulzio, si riches en documents relatifs aux autres ateliers, ne contiennent nulle trace d'un atelier établi à Vigevano. Une seconde preuve négative fort importante vient à l'appui de la précédente, la voici : En 1515, le cardinal *Matthieu Schiner*, évêque de Sion et prince du Valais, fut investi du marquisat de Vigevano par *Maximilien Sforza*, qui avait été remis sur le trône de Milan par ce prince de l'Église avec l'assistance des Suisses. Or, si un atelier monétaire avait existé à Vigevano, le cardinal n'aurait certainement pas manqué, comme tant d'autres l'ont fait en pareille circonstance, de continuer à y frapper des monnaies à son coin et de profiter d'un droit dont il savait faire usage dans le Valais.

Examinons maintenant les privilèges accordés à *J.-J. Trivulzio* pour les autres ateliers.

En 1485, le due *Jean Galeazzo* accorda à *J.-J. Trivul-*

zio la permission de s'adresser à l'empereur d'Allemagne pour obtenir la ratification de son acquisition dans le pays des Grisons. L'empereur Frédéric III, en date de Nuremberg, le 18 novembre 1487, daigna non-seulement ratifier le contrat d'achat, mais accorda encore à l'aquéreur le droit de frapper des monnaies d'or et d'argent dans le susdit château de Misocco ou dans tout autre endroit de son domaine.

« *Ivi specialmente,* » poursuit le D^r Mazzucchelli, « *e non altrove debbon essere battute tutte le monete d'argento e di metallo inferiore, etc., etc., parte delle quali hanno dall' un lato in mezzo una M, iniziale di Misocco.* »

« C'est ici et non ailleurs que doivent avoir été frappées toutes les monnaies d'argent et de métal inférieur, etc., dont quelques-unes portent d'un côté dans le champ un M majuscule, initiale de *Misocco*. »

Le second privilège de frapper monnaie accordé à Jean-Jacques Trivulzio émane de Louis, duc d'Orléans, qui, dans le document, daté d'Amboise, le 2 mars 1495, *more Gallicano computando*, correspondant à 1496, prend les titres de duc de Milan et de Valois, comte de Blois, de Pavie, d'Asti, etc., etc.

Ce document accorde au comte de Misocco le droit de frapper dans son atelier monétaire de Misocco des monnaies au titre de celles d'Asti et de France.

Une preuve de l'activité de l'atelier de Misocco vers la fin du xv^e siècle est une lettre écrite par *Leonardo Botta* au duc *Louis-Marie Sforza*, surnommé *le Maure*, en date du 12 février 1499, dont l'original se trouve dans les

archives des ducs de Milan. Voici le passage de cette lettre qui nous intéresse, transcrit avec son orthographe surannée et surchargée de lettres inutiles. « *Heri sera alloggiò qui*
« *in Angleria uno mulatero de M. Zo. Jacomo de Trivul-*
« *cio cum muli doi et chasse* ⁽¹⁾ *quattro mercantile piene*
« *de croxoli da fondere argento; et parlando cum luy me*
« *disse che M. Zo. Jacomo era in Asti: et mandava dicti*
« *croxoli* ⁽²⁾ *ad Misocho per adoperarli a la Cecha et*
« *maxime* ⁽³⁾ *che l'haveva trovato in quelli paesi una*
« *vena di arzento. »*

« Hier soir logea ici à Angera un muletier de messire
« J.-J. Trivulzio avec deux mulets et quatre caisses à
« marchandises pleines de creusets à fondre l'argent, et
« dans le courant de la conversation, il me dit que messire
« Jean-Jacques était à Asti et qu'il envoyait à Misocco ces
« creusets dont on se sert dans l'atelier monétaire et il
« ajouta surtout qu'il avait trouvé une veine d'argent dans
« ce pays. »

Un arrêté relatif aux monnaies ayant cours, publié à Milan en 1500, contient ce passage : *Ainsi que toutes les monnaies de l'illustrissime seigneur Jean-Jacques Trivulzio. Or le maréchal, à cette époque, n'ayant pas encore établi d'autre atelier monétaire, il s'ensuit que les monnaies mentionnées dans cet arrêté doivent avoir été frappées à Misocco.*

Le troisième diplôme accordé au marquis de Vigevano

(1) *Chasse* au lieu de *casse*, caisses.

(2) *Croxolo* au lieu de *crociuolo*, creuset, en anglais *crucible*.

(3) *Maxime* au lieu de *massimamente*, surtout.

est de Maximilien I, empereur d'Allemagne. La date est omise à la copie de ce document que le docteur Mazzucchelli avait sous les yeux. Cependant les titres de *marquis* et de *maréchal* donnés à Jean-Jacques dans cette pièce, ainsi que la considération des circonstances politiques, nous permettent d'en fixer la date avec assez d'exactitude pour notre but. Comme il n'est guère possible que le maréchal ait eu recours à l'empereur d'Allemagne avant la réconciliation de ce monarque avec le roi de France, événement qui eut lieu en 1505, on peut, par conséquent, fixer à cette époque la date du document qui accorde à Jean-Jacques Trivulzio, comte de Misocco, le droit de frapper des monnaies dans son château de *Misocco* et dans la vallée de *Misolcino*.

Ces nombreux documents prouvent l'importance que l'illustre maréchal attachait à son atelier de *Misocco*.

Une quatrième pièce qui sera citée plus bas, fait encore mention de l'atelier de Misocco en 1512.

Avant de passer à celui de *Musso*, il nous reste encore à parler de deux manuscrits qui entrent dans le détail des légendes des pièces frappées dans l'atelier de *Misocco*.

Le premier, écrit par un habitant de Vigevano dans le siècle où le maréchal mourut, est intitulé : *Dell' Origine e del Principio di Vigevano*, etc., 1582, et fait partie du musée Trivulziano. Il contient ce passage : « *Gio Giacomo*
« *Trivultio, godendo il Marchisato di Vigevano con ec. ec.*
« *teneva in Vigevano residentia a ricevere li suoi redditi*
« *et altri negotii pertinenti al suo dominio; faceva stam-*
« *par monete à Musocco, nelle quali era scritto : JO JACO-*
« *BUS TRIVULTIUS MARCHIO VIGLEVANI ET FRANCIE MARES-*

« CALCUS ; *teneva in Vigevano li Magistrati con un*
« *Dottore ec.* »

« Lorsque J.-J. Trivulzio jouissait du marquisat de
« Vigevano, il avait sa résidence à Vigevano où il recevait
« ses revenus et s'occupait d'autres affaires concernant ses
« domaines ; il faisait frapper à Misocco des monnaies qui
« portaient la légende : *Jo. Jacobus Trivultius Marchio*
« *Viglevani et Francie Marescalcus,* » etc., etc.

Le second manuscrit, également conservé dans le musée Trivulziano, est écrit par *Lazzaro Agostino Cotta*. Dans un supplément de son *Museo Novarese*, il confirme ce que nous apprend Nubilonio. On trouve dans son ouvrage le passage suivant : « *Fu da questo Gio Giacomo Trivulzio*
« *introdotta la fabbrica degli arazzi e tapezzarie di Fian-*
« *dra. In Misocco di suo dominio fece batter moneta legi-*
« *tima di liga* (1) *della grandezza e valore del soldo*
« *Milanese, e si chiamava soldo Trivulzino, nel circolo di*
« *una parte del quale si legge IO · IAC · TRIVVLT ·*
« *MARCH · VIGLEV e nel centro le insegne di sua fa-*
« *miglia, cioè tre haste. Nel circolo dell' altra MARES ·*
« *FRANC.* Nubilonio. »

Il cite donc ici son prédécesseur en ajoutant quelques détails justifiés par les circonstances et sa propre connaissance des faits qu'il corrobore de son chef par le passage suivant : « *Altra sua moneta d'argento della grandezza e*
« *valore del Giulio Romano ha dalla parte anteriore nel*
« *circolo IO · IAC · TRIVL · MAR · VIGLE · ET · F ·*
« *MARE con lo stemma gentilizzio, e nel rovescio l'ima-*

(1) *Liga* au lieu de *lega*, alliage, billon.

« *gine di San Giorgio a piedi in atto di uccidere il*
« *Drago, e nel contorno : SANCTVS GEORGIVS.* »

Afin de suivre l'ordre chronologique, nous passerons au second atelier établi au château de *Musso* sur le lac de Côme. D'après les preuves données par le docteur *Mazzucchelli* qui appuient les assertions de *Fortunatus Sprecher*, il est de fait historique que *J.-J. Trivulzio* obtint de *Biagio Malacrida* le château en ruines de *Musso*, en 1508. Après avoir fait rebâtir ce château, *J.-J. Trivulzio* le confia à la garde de ce même *Malacrida* qui en fut le fidèle châtelain jusqu'à ce qu'il fut obligé de le céder à *J.-J. Medici*, le 7 février 1525. *Zschokke* n'est pas d'accord avec les historiens italiens sur les moyens employés par *Medici* pour se mettre en possession de ce château. Mettons cette question de côté puisqu'elle est étrangère à notre sujet.

Ayant eu déjà quelques démêlés avec ses sujets grisons, le maréchal désira établir un nouvel atelier à *Musso*. A cet effet, il s'adressa au roi de France, *Louis XII*, qui, en date de Blois, le 1^{er} mai 1512, ancien style, lui accorda le privilège « de frapper des monnaies d'or et d'argent dans son château de *Musso*, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors dans celui de *Misocco*. »

Ce privilège est mentionné par *Savot* et *Patin*.

Mais les événements politiques ayant forcé le maréchal de se réfugier en France, pendant que l'évêque de Sion était en possession de son marquisat, il obtint plus tard, en 1515, du nouveau roi de France, *François I^{er}*, une confirmation du privilège accordé par *Louis XII* pour l'atelier de *Musso*.

Plusieurs arrêtés du temps prouvent que cet atelier

fonctionna jusqu'en 1523, époque où *J.-J. Medici* s'empara du château, et, ayant trouvé tous les ustensiles nécessaires, y fit frapper quelques pièces qui portent son nom et qu'il ne faut pas confondre avec celles du maréchal et encore moins avec les monnaies frappées à *Misocco*, ainsi que l'a fait par erreur l'auteur du catalogue de la collection de Wellenheim.

Occupons-nous à présent du troisième atelier monétaire. Jean-Jacques mourut de la pierre à Chartres, en France, le 5 décembre 1518. Son neveu *Jean-François Trivulzio*, qui lui succéda, au lieu de tâcher de se concilier l'affection des Grisons, préféra favoriser le parti de leur ennemi *Jean-Jacques Medici*, dans la guerre que celui-ci leur fit et qui est connue dans l'histoire suisse sous le nom de *guerre de Musso* « *Müsser Krieg*. »

Les habitants de la vallée de *Misolcino*, aidés par les Grisons, démolirent le château de *Misocco*, en 1526.

C'est alors que *Jean-François Trivulzio* transféra son atelier monétaire à *Roveredo* ou *Rogoredo* (*Rogoretum*), bourg considérable situé à l'extrémité méridionale de la vallée (1). L'existence de cet atelier est constatée par les comptes rendus des années 1529 et 1530, ainsi que par le contrat fait entre *Jean-François Trivulzio* et son maître monnayeur, *Giambattista d'Appiano*, le 15 septembre 1557, pièces conservées dans les archives de la famille.

Le quatrième atelier monétaire dont nous avons à parler est celui de *Retegno*, dans lequel *Théodore Trivulzio*

(1) Il ne faut pas confondre ce bourg avec la ville de *Roveredo* sur l'Adige, ni avec le village du même nom dans le canton du Tessin.

et ses successeurs firent frapper leurs monnaies vers la fin du xvii^e siècle. 1

D'après une carte spéciale que j'ai consultée à cet effet, *Retegno* est situé au nord de *Plaisance*, à un kilomètre au-dessous de *Codogno*. A un kilomètre et demi de ce dernier endroit, on en voit un autre nommé *Trivulza*.

C'est donc dans cette région que les successeurs de Jean-Jacques firent frapper leurs monnaies, mais malheureusement, faute de sources, il m'est impossible de donner de plus amples renseignements sur cette localité et sur l'atelier de *Retegno*. Cependant j'espère pouvoir remplir cette lacune plus tard. Je terminerai ce petit essai en transcrivant la légende d'un demi-seudo de 1676, de ma collection, frappé à *Retegno*, et que je crois inédit :

Droit : · THEODORVS · TRIVL · S · R · I · ET · VAL · MISOL · PRINC ·

Revers : CO · MVSOCI · XI · BARO · RETENY · IMPERIA · XIV · ET · C

Il faut observer que sur cette pièce *Théodore* est nommé onzième comte de Misocco; c'est une faute faite par le graveur du coin, car sur trois simples scudi, ainsi que sur trois doubles scudi du même prince, qui font également partie de ma collection et qui sont tous différents les uns des autres, il y a toujours CO · MVSOCI · X · Sur ces six dernières pièces, quoique plus grandes que le demi-seudo, on lit seulement RET ·; sur d'autres pièces figurées dans l'ouvrage intitulé : « *Monnoies en or* » et « *Monnoies en argent* » du cabinet impérial de Vienne, on trouve aussi : RETENNII · Ce sont celles d'*Antoine-*

Cajetan de Trivulzio, frère de *Théodore*, qui mourut en 1707. Enfin, sur un pseudo de 1726, d'*Antoine-Ptolémée de Trivulzio*, on retrouve **RETENY**.

C.-F. TRACHSEL.

Berlin, dans les vacances de Noël 1869.
